

# Bulletin d'inscription

-- MERCREDIS --

**du 26 avril au 05 juillet 2023**

Accueil de Loisirs L'Îlot Loisirs  
 CdC La Rochefoucauld-Porte du Périgord  
 Antenne CdC La Rochefoucauld  
 1 avenue de la Gare  
 BP 50014  
 16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois

CONTACTS  
 06 73 74 16 26



ENVOYER VOTRE BULLETIN à [alsh@rochefoucauld-perigord.fr](mailto:alsh@rochefoucauld-perigord.fr)

Je soussigné(e) :	Nom :	Prénom :
Adresse complète :		
Adresse mail :	N° de Tel :	
N° Allocataire (C.A.F./ M.S.A.) :	Quotient Familial :	

### Renseignements et inscription de(s) enfant(s) :

NOM	PRENOM	NE(E) LE	AGE	COMMUNE DE SCOLARISATION + NOM D'ECOLE POUR LA ROCHEFOUCAULD

=> **Cochez les mercredis de présence à l'Accueil de Loisirs :**

Mercredi 26 avril		Mercredi 03 mai		Mercredi 10 mai	
Mercredi 17 mai		Mercredi 24 mai		Mercredi 31 mai	
Mercredi 07 juin		Mercredi 14 juin		Mercredi 21 juin	
Mercredi 28 juin		Mercredi 05 juillet			

**Le programme d'activités est consultable sur [www.rochefoucauld-perigord.fr](http://www.rochefoucauld-perigord.fr)**

**Le délai d'annulation sans facturation est de cinq jours ouvrés avant la journée concernée** = demander l'annulation le mercredi pour le mercredi suivant

(les samedis et dimanches ne comptant pas). Il est impératif d'informer la direction (06.73.74.16.26 ou [alsh@rochefoucauld-perigord.fr](mailto:alsh@rochefoucauld-perigord.fr)).

Passé le délai d'annulation, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés.

Toutefois, si votre enfant ne peut fréquenter l'Accueil de Loisirs pour cause de maladie ou autre motif, il est demandé de prévenir la direction, même hors délais d'annulation. Dans la limite de cinq annulations hors délais par année, seul le repas restera à votre charge,

**Au-delà de ces cinq absences annoncées hors délai d'annulation, les journées suivantes seront facturées au plein tarif.**

Si la famille ne prévient pas de l'absence de l'enfant, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés à plein tarif.

Pour que les différentes aides, (Comité d'Entreprise ...) soient prises en considération, les justificatifs doivent être donnés à l'inscription.

Une facturation par période sera établie à l'attention des familles.

**Le paiement sera effectué dès réception de la facture, chèque à l'ordre du Trésor Public Confolens ou par Carte Bancaire dans certains bureaux de tabac de La Rochefoucauld ou de Montbron (liste disponible sur [info.gouv.fr](http://info.gouv.fr)).**

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature,

**N'attendez pas, car la capacité d'accueil est limitée. N'hésitez pas à contacter la direction pour vérifier vos inscriptions. Si l'effectif est atteint, la demande d'inscription sera placée sur liste d'attente et vous en serez informés.**